CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION

Douzième session de la Conférence des Parties Santiago (Chili), 3 – 15 novembre 2002

Questions stratégiques et administratives

Financement et budget du Secrétariat et des sessions de la Conférence des Parties

DEPENSES ESTIMEES POUR 2002

(version préparée en octobre 2002)

- 1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat et est soumis à la Conférence des Parties pour information.
- 2. L'annexe à ce document présente les dépenses anticipées pour 2002.
- 3. L'on s'attend à ce que les dispositions budgétaires approuvées par la Conférence des Parties à sa 11^e session soient suffisantes pour couvrir les coûts effectifs de la majorité des lignes budgétaires. Il y a cependant plusieurs lignes touchant aux services fournis à la 12^e session de la Conférence des Parties (CdP12) dont le financement est insuffisant.
- 4. Le Comité permanent a approuvé la proposition du Secrétariat de transférer les économies escomptées sur les salaires du personnel, la sous-traitance, l'entretien des locaux et l'impression des documents, vers les lignes budgétaires directement liées aux services fournis à la CdP12 tels que salaires et voyages du personnel temporaire de conférence (ligne 1321), voyages du personnel du Secrétariat (ligne 1602), et reproduction des documents avant et pendant la session (ligne 5201). Toutefois, ces ajustements ne suffisent pas pour couvrir les besoins réels du Secrétariat.
- 5. Suivant la procédure adoptée à la 45° session du Comité permanent, le Secrétariat a consulté le Président du Comité permanent pour obtenir son approbation pour le transfert d'économies supplémenaires réalisées sur les coûts en personnel (poste 11), le manuel d'identification animaux (ligne 2106), le manuel d'identification plantes (ligne 2107), le Groupe de travail sur les critères (ligne 3304) et le Groupe d'experts de l'éléphant d'Afrique (ligne 3005) vers les lignes suivantes: Traduction de documents (ligne 1201), Consultation en général (ligne 1202), Assistance technique (ligne 1203), Salaires et voyage du personnel de conférence (ligne 1321), voyages du personnel pour la CdP (ligne 1602), site CITES sur Internet (ligne 2110) et Comité permanent (ligne 3301).
- 6. En outre, un ajustement mineur a dû être apporté pour couvrir les coûts prévus pour l'équipement durable (ligne 4201), la communication (ligne 5301) et l'entretien des photocopieuses (ligne 5102) en 2002. Ces fonds ont été mis à disposition par des transferts à partir des lignes suivantes: 4101 (fournitures de bureau), 4301 (entretien des locaux), 5101 (entretien des ordinateurs) et 5304 (frais bancaires).
- 7. Au total, un montant de CHF 6.704.127 du budget approuvé par les Parties pour 2002 sera financé par les contributions au fonds d'affectation spéciale CITES. Le reste (CHF 2.216.873), sera financé par le solde accumulé du fonds d'affectation spéciale. Au 30 septembre 2002, CHF 5.629.057 de contributions avaient été versés pour 2002, soit 83% des contributions dues pour 2002.